

## LES CIRCUITS COURTS ET LES POLITIQUES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

par Côme **Molin**<sup>1</sup>

C'est pour répondre aux enjeux de l'agriculture périurbaine et du développement des agglomérations que s'est créé, en 2000, le réseau « Terres en Villes », une association paritaire entre élus et responsables agricoles. Aujourd'hui, 22 aires urbaines font partie du réseau, chacune étant conjointement représentée par l'Intercommunalité et la Chambre d'agriculture.

Ces territoires développent alors l'idée de mise en commun des compétences des acteurs de la ville et de l'agriculture pour mettre en place des politiques agricoles périurbaines co-construites et un projet ambitieux pour un développement durable du territoire urbain et périurbain.

Le réseau poursuit trois missions : multiplier les échanges, favoriser l'expérimentation commune, élaborer des propositions politiques, mises en œuvre dans quatre grands chantiers dont un relatif au développement des circuits de proximité et de la gouvernance alimentaire, axe important des politiques agricoles périurbaines.

### **Les outils à disposition des collectivités pour favoriser le développement des circuits de proximité**

Au préalable, pour « Terres en Villes » et ses membres, l'important est de développer des circuits courts permettant une valorisation territoriale des productions locales. Ainsi, nous parlons plus volontiers de circuits de proximité.

Par ailleurs, les nombreux outils dont disposent les collectivités pour développer les circuits de proximité n'auront de véritable portée que si elles sont intégrées dans un projet d'agglomération et des politiques agricoles périurbaines co-construites *a minima*, entre intercommunalité et chambre d'agriculture. Les actions de ces politiques portent aussi bien sur les questions de maintien et de protection des espaces agricoles (outil de planification, interventions foncières), de mise en relation des mondes urbain et rural pour développer une meilleure interconnaissance, d'économie des exploitations et des questions environnementales.

En ce qui concerne plus spécifiquement les circuits de proximité, il existe trois leviers d'action pour les collectivités et leurs partenaires : la communication et la sensibilisation, le développement de l'offre locale (installation, regroupement de l'offre, maintien des tissus de commercialisation et de transformation existants...), et l'aide à la commercialisation (organisation de la demande, restauration collective...).

Les outils alors développés par les membres de « Terres en Villes » sont diverses : point de vente collectif, marché de producteurs, vente à la ferme, communication, installation... La question de l'intégration de produits locaux en restauration collective, pour laquelle le rôle des collectivités est primordial, est en plein essor. Certains territoires intègrent ces actions dans une stratégie territoriale par la mise en place de marques locales comme Aubagne, Grenoble ou encore Lille. Malgré cela, il existe encore des freins importants, notamment législatifs et économiques. Le développement des circuits de proximité reste alors dépendant d'une forte volonté politique locale.

---

<sup>1</sup> Association « Terres en ville ».

### **Vers une gouvernance alimentaire d'agglomération...**

La notion de « gouvernance alimentaire » intègre les traditionnelles politiques liées au développement des circuits de proximité pour les inscrire dans un cadre plus large d'aménagement et de développement durable du territoire, englobant les enjeux économiques et de gestion de l'espace mais aussi les enjeux sociétaux de santé publique, le défi environnemental, l'accès social, la nutrition ou encore la culture et l'identité du territoire.

La mise en place d'une gouvernance alimentaire nécessite, en effet, de replacer les politiques en faveur de l'agriculture périurbaine et des circuits de proximité dans la construction d'une véritable politique alimentaire intégrée.

La « gouvernance alimentaire territoriale » consiste dès lors à associer les acteurs du secteur économique, mais aussi les acteurs publics institutionnels, et des acteurs associatifs, des organismes du champ du social parties prenantes autour d'un projet de territoire, encourager la multiplication des politiques partenariales rapprochant acteurs publics et privés, ménager des combinaisons entre activités économiques et règles d'intérêt général et fonder les coopérations territoriales sur des contrats d'action publique.

Les agglomérations, dont les compétences et les rôles dans la vie quotidienne et l'aménagement du territoire sont toujours plus importants, doivent s'emparer de cette question en tant que territoire de projet. Partant de cette analyse, les questions alimentaires se sont vite affirmées comme étant un axe de travail privilégié de « Terres en Villes » et de ses membres. Celui-ci s'est trouvé renforcé lors du projet « La gouvernance alimentaire des agglomérations françaises et la relocalisation des productions agricoles », mené en 2008 dans le cadre du réseau rural français avec des réseaux agricoles nationaux (APCA, FNCIVAM, FN / CUMA, TRAME, INRA).

Actuellement, la gouvernance alimentaire et ses enjeux restent trop partiellement appréhendés dans les agglomérations françaises. C'est pourquoi « Terres en Villes » poursuit son travail sur cette thématique et son articulation avec la valorisation des productions locales au niveau du réseau rural et par l'intermédiaire de certains de ses membres impliqués dans « Rururbal », projet européen pour la définition d'une charte commune de la gouvernance alimentaire.